

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 avril 2026
N°012/16-04-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 1

Procurations : 0

Date de convocation: 10 avril 2026

Date d'affichage: 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Marvin SOULIÉ, Florence CASTANIER, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Franck VOLTA, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Néant.

Absents :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°7

Commissions municipales - Désignation des membres

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les commissions communales, au nombre de 9, ont été créées par délibération du 16 avril 2026, et qu'il convient désormais d'en désigner les membres, selon les dispositions adoptées précédemment, à savoir 6 membres en plus du Président.

Par ailleurs, il a été précisé qu'en cas d'absence, il appartient au membre absent de se faire remplacer par le membre de son choix issu de sa liste.

Monsieur le Maire, pour la liste « Grabels avant tout » (majorité municipale), Madame Zohra DIRHOUSI, pour la liste « Grabels avec vous ! » (opposition municipale), proposent les listes suivantes (membres titulaires) :

Signature

Cachet



Commission Finances et ressources humaines

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Franck FIANDINO |
| Hadj BOUKHENOUNA | Zohra DIRHOUSI |
| Muriel DEVIC | |
| Jacques SERVEL | |
| Gilles CHIRICI | |

Commission Enfance et affaires scolaires

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Verane ALBEROLA LAMARE |
| Jacques SERVEL | Zohra DIRHOUSI |
| Romain POUCHARD | |
| Florence CASTANIER | |
| Aurore O KELLY | |

Commission Environnement et mobilités

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Franck FIANDINO |
| Véronique CAUSSE | Verane ALBEROLA LAMARE |
| Marvin SOULIE | |
| Sophie DEQUEKER | |
| Franck VOLTA | |

Commission Animations, commerce, jeunesse et vie de quartier

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Verane ALBEROLA LAMARE |
| Thomas GERACI | Delphine PLA |
| Gilles CHIRICI | |
| Jacques SERVEL | |
| Marvin SOULIE | |

Commission Culture et Patrimoine

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Frederic WOILLET |
| Muriel CHALER | Zohra DIRHOUSI |
| Georges JACONO | |
| Jacqueline MARTICHON | |
| Marie Elisabeth PERLY | |

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet



Commission Sports et vie associative

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Frederic WOILLET |
| Stéphane MAZEL | Franck FIANDINO |
| Hadj BOUKHENOUNA | |
| Florence MARCHETTI | |
| Aurore O KELLY | |

Commission Affaires sociales

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Delphine PLA |
| Simone BRINGUIER | Zohra DIRHOUSI |
| Romain POUCHARD | |
| Ghislaine VASSEUR | |
| Muriel DEVIC | |

Commission Urbanisme

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Zohra DIRHOUSI |
| Florence CASTANIER | Franck FIANDINO |
| Bruno GUIRAUD | |
| Laurent RAK | |
| Muriel DEVIC | |

Commission Tranquillité publique et sécurité civile

| <i>Membres de la MAJORITE MUNICIPALE</i> | <i>Membres de l'OPPOSITION</i> |
|--|--------------------------------|
| Président : Pascal HEYMES | Verane ALBEROLA LAMARE |
| Jacques SERVEL | Zohra DIRHOUSI |
| Georges JACONO | |
| Gilles CHIRICI | |
| Stéphane MAZEL | |

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'élection des membres de chaque commission municipale à main levée.

Il est procédé au vote.

Pour chacune des commissions : Vote : 28 voix POUR

Signature

Cachet



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la composition des Commissions municipales telles que votées ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Heymes", is written over the seal and extends to the right.

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Servel", is written to the right of the text.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

